

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMUNIQUÉ N° 30 - LA PLAINE SAINT DENIS, LE 16 JUIN

INDEMNISATION DES VOYAGEURS

A la suite de la grève de la CGT et Sud Rail entamée le 11 juin, **l'indemnisation pour les abonnés TGV, TER, Transilien (Ile-de-France) et INTERCITES sera portée à 33 % au lieu de 20 %** si la reprise des trafics n'était pas effective mardi 17 juin 2014.

Vendredi 13 juin, Guillaume Pepy a annoncé la mise en place d'une compensation forfaitaire des usagers compte tenu de la forte gêne qu'ils ont subie. Cette indemnisation prend la forme **d'une réduction de 20 %** pour les abonnés SNCF à valoir sur leur coupon du mois de juillet 2014.

Tous les abonnés, TER, Transilien (Ile-de-France - Pass Navigo mensuel hors abonnement de la zone 1-2), INTERCITES, et TGV bénéficieront de cette réduction. Les coupons d'abonnement pour juillet sont en vente dès le 20 juin 2014.

Cette compensation prend en compte l'intégralité des jours de grève, même si **30 à 50 % des trains ont circulé depuis le début de la grève** de la CGT et Sud Rail.

Le coût de cette mesure, entièrement pris en charge par SNCF, est **d'environ 30 millions d'euros**. Si la circulation des trains n'avait pas repris mardi 17 juin au matin, **cette compensation serait automatiquement portée à 33 %** et représenterait un coût de 45 millions d'euros.

SNCF regrette profondément ces perturbations au moment où le projet de loi sur la réforme ferroviaire va être discuté au Parlement demain mardi 17 juin, et souligne que **plus de 80 % de cheminots sont actuellement au travail** pour gérer cette grève.

Twitter : @sncf_infopresse

Newsroom : <http://www.sncf.com/fr/presse/a-la-une>

CONTACT PRESSE

Service de Presse - Tél : 01 85 07 89 89